



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## culte musulman

Question écrite n° 59400

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales l'état actuel de mise en oeuvre de la formation, à la fois théologique et profane, devant être mise en place pour les imams dès la rentrée 2005 : cours de droit, d'éducation civique, d'initiation aux institutions françaises. Il avait annoncé cette formation le 7 décembre 2004, précisant que « nous devons avoir, en France, des imams parlant français » (Le Monde, 8 décembre 2004).

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité que le ministre de l'Intérieur l'informe sur l'état d'avancement de la mise en place d'une formation, à la fois théologique et profane, pour les imams devant officier en France. La loi de séparation des Eglises et de l'Etat et le caractère laïque de notre constitution interdit à l'Etat de s'immiscer dans la formation théologique des ministres des cultes. Cette formation ne peut être assurée que par les organismes culturels en fonction des règles qui sont les leurs. En ce qui concerne la formation théologique des imams, des instituts privés existent sur notre territoire qui ont pour vocation de diffuser ce type d'enseignement. La mise en place d'un cursus à caractère profane, qui pourrait s'ajouter à la formation proprement religieuse, fait l'objet d'une discussion avec les autorités académiques de Paris. Elle devrait aboutir, sous réserve d'une acceptation formelle des instances des universités concernées, par la création d'un diplôme d'université ouvert à tous les étudiants, dont des futurs imams suivant par ailleurs des cours de théologie dans les instituts déjà mentionnés. La maquette de ce diplôme spécifique doit être soumise prochainement aux instances universitaires et comprendra des enseignements permettant d'approfondir la connaissance du monde contemporain et en particulier l'organisation juridique et les principes civiques qui structurent notre régime républicain. Le suivi de cette formation supposera la connaissance de la langue française.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59400

**Rubrique :** Cultes

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mars 2005, page 2342

**Réponse publiée le :** 31 mai 2005, page 5650